

- Le règlement de la 33^{ème} TRANSARDENNAISE -
- 19 et 20 septembre 2026 -
- Déroulement du week-end -
- Tarifs/prestations -

—
Version 1

1. Le règlement 2026 :

Article 1 :

Le **Moto Club de Charleville-Mézières en Ardennes (MCCMA)** est l'organisateur de la 33^{ème} randonnée, moto tout terrain, appelée : **TRANSARDENNAISE des 19 et 20 septembre 2026.**

Article 2 :

Cette randonnée, type concentration au sens de l'article R331-18 du code du sport, est ouverte aux motos de type enduro, trail et trial (avec bon niveau de pilotage pour les trails et trials) à partir de 125 cm³, exception pour les 50 cm³ accompagnés obligatoirement par un adulte. **Les véhicules** doivent être immatriculés, assurés et **en conformité avec le code de la route**, en particulier sur le bruit des échappements.

Les véhicules trop bruyants ne sont pas admis (passage au sonomètre 112 décibels maxi à 2 mètres à plein régime).

L'éclairage du véhicule doit fonctionner et la plaque d'immatriculation doit être lisible.
Les quads ne sont pas admis.

Votre inscription comprend la randonnée, « l'accueil », les repas du samedi midi et soir, le petit déjeuner et le déjeuner du dimanche, une boisson en échange de votre bracelet le dimanche à votre retour, ainsi que les ravitaillements en essence (sans huile) en station ou autre.

Un système de géolocalisation, obligatoire, des motos pour la sécurité de chacun.

Vous devez arriver au départ de la randonnée le samedi, réservoir complètement plein, attention, autonomie 90 km minimum.

Article 3 :

La TRANSARDENNAISE a pour but de promouvoir la randonnée active et touristique à moto tout terrain dans le respect de l'environnement et des riverains. La simple participation à la TRANSARDENNAISE implique le suivi total de ce règlement.

Article 4 :

La TRANSARDENNAISE n'est pas une compétition.

C'est une randonnée, type concentration au sens de l'article R331-18 du code du sport.

Vous roulez sur des chemins et des voies de circulation ouvertes à tous, donc circulez uniquement sur la moitié droite. Aucune préparation spéciale n'est nécessaire. Son caractère sportif réside dans les simples difficultés du parcours. Des contrôles de passage (CP) obligatoires baliseront l'itinéraire pour des raisons de sécurité et le respect des parcours imposés, déterminés par l'organisation. **Le respect systématique du code de la route est obligatoire (des contrôles de gendarmerie sont fréquents).**

Tout manquement entraînera l'exclusion immédiate du pilote et la perte de sa caution.

Article 5 :

Les contrôles administratifs et techniques sont obligatoires, à l'issue mise en parc fermé.

Les véhicules doivent être en conformité avec le code de la route.

Ces 2 contrôles se font avec la moto et le pilote casqué pour circuler, réservoir plein (vérification systématique, **autonomie minimum 90 km**). Vous aurez avec vous un moyen de tenir votre moto dans le parc fermé (béquille, triangle, tabouret ou lève moto) et un antivol personnel. Un râtelier sera à votre disposition pour accrocher vos antivols à votre sortie du parc fermé.

Se munir obligatoirement pour le contrôle administratif :

- ➔ Permis de conduire correspondant à la cylindrée de la moto, ou le BSR pour les pilotes 50 cm³ (pilotes accompagnés obligatoirement par un adulte) n'ayant aucun permis de conduire.
- ➔ Carte grise de la moto.
- ➔ Assurance de la moto.

Présentation obligatoire de ces documents (les originaux sont seuls admis, pas de photocopies ou documents scannés), sinon, non-participation à la randonnée.

A l'issue de ces contrôles, il vous sera attribué un repère numérique.

Un système de géolocalisation des motos est mis en place par l'organisation. Chaque pilote se verra remettre lors du contrôle technique, une balise de géolocalisation obligatoire.

L'ordre de départ est celui d'entrée dans le parc fermé pour le samedi et celui de votre présence pour le dimanche.

Article 6 :

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout véhicule qu'ils jugeraient inadapté, en mauvais état ou de construction douteuse. Tout véhicule non conforme à sa carte grise fera l'objet d'une exclusion.

Article 7 :

Les participants doivent posséder un équipement correct, du matériel de secours, etc...

Équipements vérifiés :

- Casques en bon état (numéro commençant par 05) → les casques en mauvais état seront confisqués et rendus après la randonnée ou à votre départ définitif du parc des expositions.

Équipements fortement conseillés :

- **Téléphone portable**
- Lunettes, gants, bottes
- Sangles ou cordes de remorquage
- Cartes routières du département des Ardennes.
- Bougie, clé à bougies, attache rapide, bombe anti-crevaison.

Équipements conseillés :

- Câbles, serre câbles, leviers, cocottes, ...

Équipement interdit :

- **GPS**

Article 8 :

En cas de force majeure ou si les conditions météorologiques devenaient dangereuses, les organisateurs se réservent le droit de modifier l'itinéraire prévu, voire d'interdire la poursuite de la randonnée. Dans ce cas, les participants seront avertis par l'organisation ou toute autorité compétente. Ils ne pourront prétendre à aucun dédommagement ou remboursement.

De même, en cas de retard important de certain pilote, l'organisateur se réserve le droit de leurs faire couper le parcours, les participants ne pouvant pas se trouver derrière les motos balais.

Article 9 :

Après le contrôle administratif, du vendredi ou du samedi matin, tous les véhicules devront être impérativement garés dans le parc fermé. **Pour être acceptées en parc fermé, les motos devront obligatoirement être munies d'un système autonome de support (béquille, triangle, tabouret ou lève moto). L'appui sur piquet est formellement interdit, afin d'éviter les chutes en série dans le parc.**

Un parc fermé et surveillé sera aussi proposé, le vendredi soir, pour ceux qui ne seraient pas passés au contrôle administratif. Il ne sera pas obligatoire, mais les pilotes, qui ne l'utiliseront pas, seront seuls responsables en cas de problème en dehors de celui-ci.

Entre l'arrivée du samedi et le départ du dimanche matin, toutes les motos doivent rester OBLIGATOIREMENT à l'intérieur du parc fermé. Celui-ci est gardé par des vigiles professionnels. Aucune personne, même le pilote propriétaire de la moto ne pourra pénétrer dans le parc fermé.

Le club organisateur décline toute responsabilité pour les motos qui ne seraient pas sous leur surveillance dans les parcs fermés.

Tout démarrage moteur d'une moto dans les parcs fermés sera puni de l'encaissement de la caution du propriétaire.

Article 10 :

Les motos doivent obligatoirement porter la plaque officielle TRANSARDENNAISE et la balise de géolocalisation, apposées par l'organisateur. Les pilotes devront porter le dossard fourni par l'organisateur, s'il y a lieu.

Merci de ne pas siliconer, huiler ou appliquer d'autres produits sur votre « plaque phare » pour nous faciliter le collage de votre « repère numérique », ou nous serons dans l'obligation de passer un dégraissant pour pouvoir coller cet autocollant.

Article 11 :

L'organisateur a souscrit une assurance en responsabilité civile : RC Organisateur et participants (selon textes législatifs et réglementaires du code du sport)

Notre assurance n'intervient qu'en cas de carence ou insuffisance d'assurance des motos lesquels restent normalement assurés en RC circulation (carte verte) par chaque propriétaire.

Notre assurance prendra effet, seulement sur le parcours indiqué, depuis le moment du départ et cessera à la fin de la randonnée ou dès le moment de l'abandon ou de l'exclusion du pilote.

La responsabilité du Moto Club se limite à l'indication du parcours.

En cas d'accident, vous êtes assurés. Appeler le 112 et l'organisateur (numéros de téléphone inscrit sur l'autocollant apposé sur votre plaque phare), **ne pas laisser de message vocal**, appeler un autre numéro ou envoyer un SMS.

Article 12 :

En cas de problème avec une personne sur le parcours :

- Ne jamais fuir.
- Rester courtois.
- S'expliquer.
- Donner le nom et les coordonnées du Moto Club organisateur :

Moto Club de Charleville-Mézières en Ardennes - MCCMA tél. : +336.89.56.62.67.

- Appeler un des numéros de téléphone inscrit sur l'autocollant apposé sur votre plaque phare, pas de message vocal ou laisser un SMS.

Si une barrière est fermée sur le parcours, merci de le signaler à un des numéros de téléphone inscrit sur l'autocollant apposé sur votre plaque phare ou à une personne de l'organisation.

Article 13 :

Des marshals, des contrôles de passage, des signaleurs (jalonneurs) et des bénévoles du MCCMA seront disposés tout au long du parcours et veilleront au respect du règlement. Toute infraction au règlement ou comportement inadapté, agressif ou dangereux entraînera la perte de la caution (voir article 14). Si ces personnes vous voient commettre une faute, elles seront seuls décideurs pour votre exclusion et / ou la perte de votre caution.

Le PC Organisation vérifiera le respect du parcours et des limitations de vitesse grâce aux balises de géolocalisation.

Article 14 :

Votre caution ne sera pas rendue :

1. Si un MARSHAL, une personne représentant l'autorité ou encore une personne de l'organisation vous a informé de la perte de votre caution.
2. Si vous faites du hors-piste (visible grâce aux balises de géolocalisation).
3. Non-restitution ou dégradation de la balise de géolocalisation
4. Si vous ne restituez pas votre dossard et votre plaque officielle TRANSARDENNAISE.
5. Si non respect de la signalisation mis en place par la moto club, d'un contrôle de passage, etc....
6. Si vous manquez de respect envers une personne de l'organisation.
7. Si par votre comportement, vous portez atteinte à l'honneur du sport moto (dans l'enceinte du Parc des Expositions ou en dehors).
8. Si vous ne respectez pas le code de la route, (Vitesse, respect des panneaux « STOP », priorité, conduite répréhensible, etc...).
9. Si la publicité de l'organisateur, le numéro de plaque, le dossard ne sont pas visibles.
10. Si mise en marche du moteur dans le parc fermé.
11. Si vous ne prévenez pas l'organisation suite à un abandon.
12. Si non-respect de la zone d'attente.
13. Si non-respect des panneaux du moto club « STOP ».

Le pilote qui abandonne avant un repas peut obtenir une collation au « PC organisation » situé au Parc des expositions ou se rendre au point repas.

Les personnes qui abandonnent doivent :

- Faire parvenir leur plaque numéro TRANSARDENNAISE, le dossard et leur balise de géolocalisation au « PC organisation » ou par courrier (faire un emballage rigide pour la balise) à l'adresse suivante :
Monsieur Gérald DEREGARD
1 lot le Bourguignon
08450 CHEMERY SUR BAR.

En cas de non restitution de la plaque numéro et ou le dossard et ou de la balise de géolocalisation, pour le 30 SEPTEMBRE 2026, la caution ne sera pas rendue et le pilote sera refusé l'année suivante.

Article 15 :

À partir du moment où vous perdez votre caution, vous devez redonner un chèque de 100 euros, espèces ou nouveau virement pour continuer la randonnée (à moins qu'une exclusion définitive n'ait été prononcée).

Article 16 :

Les participants s'engagent POUR TOUJOURS à ne pas revenir sur le parcours, en particulier sur les chemins en forêt domaniale, et dans tous les cas, sur les chemins présentant une signalisation d'interdiction de circuler réglementaire, **il en va de la survie de la TRANSARDENNAISE.**

Article 17 :

En aucun cas, un pilote ne pourra échanger son engagement avec un autre pilote.

Remboursement de l'inscription partiellement, la demande se fera par tout moyen à votre convenance.

Aucun justificatif médical n'est demandé, seulement **votre nom, prénom et ticket de paiement sont nécessaires, donc obligatoires.**

Pour toute demande de remboursement, la caution sera remboursée totalement.

Conditions de remboursement de l'inscription, hors caution, quel que soit le montant et quel que soit la raison de la demande (suivant la date de votre demande) :

-Jusqu'au 8 septembre 2026 inclus → 70% de la somme totale versée hors caution
-Du 9 septembre 2026 au 15 septembre 2026 inclus → 50% de la somme totale versée hors caution

-A partir du 16 septembre 2026 → aucun remboursement, quel que soit la raison de la demande.

La caution sera toujours remboursée, quel que soit la date de la demande et le motif.

Merci d'en prendre bonne note. Ceci pour pouvoir prétendre au remboursement de l'inscription (suivant conditions ci-dessus). **Ce remboursement se fait uniquement par retour à l'envoyeur. Précision importante, c'est donc le compte de la carte bancaire qui a servi à faire le règlement, qui sera à nouveau crédité.**

Merci de vous assurer que votre carte bancaire sera toujours valide le 21 octobre 2026, pour votre caution et tous remboursements.

Article 18 :

Tous points non prévus par le présent règlement restent du ressort de l'organisateur.

2. Déroulement du week-end :

Point de ralliement :

Parc des Expositions rue de La Vieille Meuse 08000 CHARLEVILLE MEZIERES (point GPS N49°45'24", E4°42'30" ou N49.756667, E4.708333) Autoroute SEDAN-CHARLEVILLE, sortie PRIX LES MEZIERES, Parc des Expositions.

Le parc des expositions est ouvert à partir du vendredi 18 septembre 2026 à 14 heures.

Le système de géolocalisation permettra :

- Le suivi en direct de la progression de l'ensemble des participants via un site internet accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone ;
- L'envoi d'alertes au PC Organisation en cas de nécessité absolue (accident corporel).

Points particuliers et très importants valables pour tout le week-end :

Aucun rassemblement en ville ne sera toléré, vous devez circuler individuellement. Pour attendre votre copain, merci de vous arrêter dans la zone d'attente prévue à quelques kilomètres du départ.

Sur le parcours la plupart des croisements de chemin et de route départementale seront signalés par 4 panneaux du moto club :



-une indication, sur le chemin des motos, « STOP à 50 mètres » du croisement



-une pancarte, sur le chemin des motos, « STOP » à l'aplomb de la route départementale



-une pancarte dans chaque sens de circulation sur la route départementale « ATTENTION SORTIE MOTOS ».

Des contrôles du respect du « STOP » seront faits par les marshals (retrait de la caution) et peut-être même, par les forces de l'ordre.

Vendredi 18 septembre 2026 :

Environ de 16h00 à 20h00 : Contrôles administratif et technique, mise en parc fermé.
Possibilité de se restaurer sur place (à votre charge).

Samedi 19 septembre 2026 :

A partir de 07h00 : Accueil (avec café ou chocolat + brioche), seulement pour les personnes ayant leurs bracelets, donc ayant déjà passées positivement les contrôles.

7h00 à 9h00 : Contrôle administratif et technique.

8h45 : Fermeture du contrôle administratif.

09h15 : **Briefing OBLIGATOIRE**, pilotes équipés prêt à partir, à la sortie de ce briefing, collage gommette sur le casque. (Pas de gommette, pas de départ)

10h00 : Début de la randonnée sans moteur, vérification plaque N°, bracelet et gommette casque, si un manquement, départ refusé.

11h30 : Fin des départs

Le départ de la randonnée sera donné 4 par 4 toutes les 30 secondes ou 2 par 2 toutes les 15 secondes dans l'ordre d'entrée dans le parc fermé entouré de barrières et cloisonné.

IL EST IMPERATIF DE FAIRE LE PLEIN D'ESSENCE AVANT LE DEBUT DE LA RANDONNEE, **autonomie minimum 90 km.**

Parcours commun fléché au sol en ORANGE et exceptionnellement ruban accroché en l'air.

Parcours plus difficile (enduro +++) fléché en BLEU et exceptionnellement ruban accroché en l'air.

A partir de 11h00 : repas sur le parcours (suivant votre arrivée).

Pour les pilotes arrivant trop tôt au repas, ils seront bloqués jusque 12h00.

Approximativement entre 15h00 et 21h00 : fin de la randonnée, suivant votre rythme.

A partir de 19h00 : Apéritif, suivi du repas.

Dimanche 20 septembre 2026 :

7h00 : Petit déjeuner

8h30 : Début de la randonnée, suivant l'ordre dans lequel vous vous présenterez.

Parcours commun fléché au sol en ROUGE et exceptionnellement ruban accroché en l'air.

Parcours plus difficile (enduro +++) fléché en BLEU et exceptionnellement ruban accroché en l'air.

10h00 : Fin des départs.

Plaque TRANSARDENNAISE et balise de géolocalisation enlevées, motos mises sous surveillance, pour récupérer les motos, présentation obligatoire de la carte grise.

A partir de 11h00 : repas sur le parcours (suivant votre arrivée).

Pour les pilotes arrivant trop tôt au repas, ils seront bloqués jusque 12h00.

Approximativement entre 15h00 et 20h00 : fin de la randonnée, suivant votre rythme.

3. Tarifs / Prestations :

Prix pour un pilote, pour 1 ou 2 jours de randonnée : 285 €

Ce prix comprend : la randonnée + la location de la balise de géolocalisation + accueil + repas du samedi midi et soir + petit déjeuner dimanche matin + repas dimanche midi + une boisson en échange de votre bracelet le dimanche + un maillot offert quand vous rapporterez votre plaque numéro (obligatoire) + essence fournie en station sur le parcours (sauf huile 2 temps, départ moto réservoir plein).

Aucune ristourne ne sera consentie, quel que soit la prestation à laquelle vous n'auriez pas accédé.

REPAS DU SAMEDI SOIR :

Ce repas est toujours une grande fête, très conviviale et surtout le moment de parler de cette première journée de balade.

Vos REPAS, pour vous, PILOTE, sont COMPRIS dans votre inscription « PILOTE ».

Uniquement les repas « **accompagnateurs** » sont à prendre en plus.

Attention, tous les repas commandés et réglés, non pris, ne seront pas remboursés.

Chaque pilote réglera par avance une caution de 100€, qui lui sera remboursée au plus tard le 21 octobre 2026. Celle-ci sera le gage de son bon comportement civique et responsable et du respect du règlement en tout point.

Cette caution sera remboursée, si vous avez bien respecté le règlement ci-dessus. Ceci est valable jusqu'au **21 octobre 2026**, date butoir du remboursement.

REPAS POUR LES ACCOMPAGNATEURS :

(tous les repas sont compris pour les pilotes dans leur inscription)

Prix :

- Repas du **samedi midi** uniquement pour une personne **ne faisant pas de moto** : 16 €
- Repas du **samedi soir** uniquement pour une personne **ne faisant pas de moto** : 28 €
- Repas du **dimanche midi** uniquement pour une personne **ne faisant pas de moto** : 20€
- Repas du **week-end** pour une personne **ne faisant pas de moto** : 60 €

(Accueil gratuit + repas du samedi midi et soir + petit déjeuner dimanche matin gratuit + repas dimanche midi + une boisson en échange de votre bracelet le dimanche après-midi).

LE MCCMA VOUS SOUHAITE UNE BONNE TRANSARDENNAISE 2026.